

**COMPTE RENDU de la Séance du 30 AOUT 2017**  
**Procès-verbal des délibérations du COMITE du**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE**

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le mercredi trente août deux mille dix-sept à dix-huit heures.

La convocation a été adressée le 25/08/2017 avec l'ordre du jour suivant :

– Recrutement d'un agent en CDD contractuel du 1<sup>er</sup>/09/2017 au 31/12/2017 pour un poste d'accompagnatrice du transport scolaire

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM Xavier COLIN, Joëlle DREUX, Elisabeth GILLET, Kristell JUVEN, Serge LEDROIT, Nadine MOREL, Emmanuel PAYEUR, Dominique PERRIN et Frédéric REPERT.

Absent excusé : /.

M. Frédéric REPERT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**– Recrutement d'un agent en CDD contractuel du 1<sup>er</sup>/09/2017 au 31/12/2017 pour un poste d'accompagnatrice du transport scolaire**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration du SIS la délibération n°2017/12 du 19/07/2017 relative au renouvellement du contrat aidé de Mme Marine BARBE. L'aide de l'Etat ayant été refusée par le POLE EMPLOI, il est nécessaire d'émettre un nouveau contrat en CDD contractuel de droit public pour accroissement d'activité pour le poste d'accompagnatrice du transport scolaire de Mme Marine BARBE. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS décident à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à procéder au recrutement de Mme Marine BARBE sur un Contrat à Durée Déterminée contractuel de droit public pour accroissement d'activité à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures en tant qu'accompagnatrices de transport scolaire ainsi que pour aider aux Nouvelles Activités Périscolaires et entretien des locaux, **pour une durée de 4 mois du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2017,**
- à signer tous documents concernant ce dossier.

*Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 30/08/2017 et transmis au contrôle de légalité le 1er/09/2017.*

Le Président, E. PAYEUR